MINISTERE DES TRANSPORTS ROUTIERS AERIENS ET FERROVIAIRES

AGENCE NATIONALE DE L'AVIATION CIVILE

DIRECTION GENERALE
DIRECTION SURETE ET FACILITATION

REPUBLIQUE TOGOLAISE

Travail – Liberté – Patrie

COMMUNIQUE DE PRESSE

Aviation civile : Le Togo célébré sur la scène internationale par l'OACI pour son excellence en matière de sûreté aéronautique

Lomé, le 23 septembre 2025 – ***Pour la première fois de son histoire, le Togo a été honoré par le certificat de reconnaissance du Conseil de l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI), l'une des plus hautes distinctions dans le domaine de l'aviation civile mondiale. Cette récompense fait suite à l'audit de sûreté USAP-CMA mené par l'OACI du 25 février au 6 mars 2025, au cours duquel le Togo a obtenu un taux de conformité exceptionnel de plus de 90 %. Grâce à ce résultat, notre pays se hisse aux meilleurs rangs mondiaux :***

- **1er** en Afrique de l'Ouest et du Centre,
- **2e** sur le continent africain,
- **3e** au niveau mondial, derrière le Kenya (91 %) et Israël (99 %).

La remise officielle de ce certificat au Colonel IDRISSOU Abdou Ahabou, Directeur Général de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile du Togo (ANAC-Togo), a eu lieu lors de la cérémonie d'ouverture de la 42e session de l'Assemblée de l'OACI à Montréal (Canada). Cette distinction démontre les avancées majeures réalisées par le Togo en matière de supervision de la sûreté de l'aviation civile et de mise en œuvre des Normes et Pratiques Recommandées (SARP) de l'OACI.

Cette reconnaissance marque une étape historique pour notre pays. Le Togo s'impose désormais, dans la catégorie des États ayant atteint un taux de conformité supérieur à 90 % en matière de sûreté de l'aviation civile, comme l'un des rares pays au monde à avoir bénéficié de cette distinction depuis l'instauration de ce prix par l'OACI

Cette performance exceptionnelle est le fruit de la vision stratégique et des orientations éclairées du Président du Conseil de la République, Son Excellence Monsieur **Faure Essozimna GNASSINGBE**, dont l'implication personnelle a été décisive. Son engagement constant a permis de renforcer la crédibilité du Togo, d'élever son aviation civile au niveau des standards internationaux les plus élevés et de confirmer Lomé comme un hub aéronautique majeur en Afrique de l'Ouest.

Ce succès, illustre également le professionnalisme et la rigueur des équipes de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile (ANAC-Togo) ainsi que l'implication de l'ensemble des acteurs du secteur aéronautique togolais. Ensemble, ils ont su répondre aux exigences internationales et hisser notre pays à ce rang prestigieux.

BP : 2699 Lomé –Tél. : 22 26 37 40/22 26 85 97 – Fax : 22 26 08 60 – E-mail : secretariat@anac-togo.tg – anactogo@gmail.com

« Cette distinction de l'OACI est avant tout une victoire collective pour le Togo. Si ce prix nous honore, il nous engage aussi à maintenir et à renforcer ce niveau d'excellence pour consolider la place de Lomé comme hub aéronautique de référence en Afrique et dans le monde. Cette reconnaissance internationale nous motive à aller encore plus loin, à innover et à garantir aux compagnies aériennes, aux passagers et à nos partenaires, un environnement aéronautique sûr et fiable », a fait savoir le Colonel IDRISSOU Abdou Ahabou, Directeur Général de l'ANAC-Togo.

Au-delà de la reconnaissance, ce prix constitue une fierté nationale et envoie un signal fort aux compagnies aériennes, aux investisseurs et aux partenaires internationaux : **le Togo est un pays fiable, engagé et crédible dans sa politique de sûreté aéronautique.**

À propos de l'ANAC-Togo

L'Agence Nationale de l'Aviation Civile est l'autorité chargée de la régulation et de la supervision de l'aviation civile au Togo. Sa mission est d'assurer la sécurité, la sûreté et la régularité des opérations aériennes, tout en veillant au développement durable du transport aérien, conformément aux normes internationales édictées par l'OACI.